



**Rapport sur l'exercice des droits de vote de KIPLINK FINANCE aux assemblées générales des entreprises dont elle détient des parts.**

**2022**

La société KIPLINK FINANCE détient, par l'intermédiaire de fonds communs de placements dont elle assure la gestion, des parts lui donnant accès à un droit de vote lors de l'assemblée générale de cent cinquante-huit (158) sociétés. La société KIPLINK FINANCE a exercé son droit de vote cinquante (50) fois lors de l'année 2022.

La société KIPLINK FINANCE a pu respecter les principes à suivre dans le cadre de l'exercice de son droit de vote aux assemblées générales qu'elle s'était imposée dans son document « Politique d'engagement actionnarial ».

Aucune situation de conflits d'intérêts n'est apparue et KIPLINK FINANCE n'a donc pas eu à traiter ce type de cas.